

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 AVRIL 2017**

Délibération
n° 2017.04. 26.B

Salle de spectacles
La Nef : demande de
subvention auprès de
l'Agence régionale de
santé

LE TREIZE AVRIL DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle VIP - Espace Carat 54 avenue Jean Mermoz à L'ISLE D'ESPAGNAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 avril 2017**

Secrétaire de séance : Xavier BONNEFONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Guy ETIENNE, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

**DELIBERATION
N° 2017.04. 26.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles mais également mène une politique d'actions culturelles et de sensibilisation aux risques auditifs.

Dans ce cadre, La Nef souhaite demander une subvention de 7 500 € à l'Agence Régionale de Santé.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé, d'un montant de 7 500 € pour l'année 2017.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

14 avril 2017

Affiché le :

14 avril 2017